

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ADOPTION DU NOUVEAU PROJET REGIONAL DE SANTE :

LES PRIORITÉS DE SANTÉ À 5 ANS

Après plus d'un an de concertation et de co-construction, un nouveau projet régional de santé (PRS) a été adopté par l'ARS Grand Est. Ce document stratégique fixe les priorités pour l'ensemble des acteurs de santé sur les 5 prochaines années. L'ARS Grand Est est chargée de sa conception et de sa mise en œuvre sur tous les territoires en fédérant toutes les parties prenantes, les usagers et les élus.

Ce nouveau PRS est constitué de deux documents, le schéma régional de santé (SRS) et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) 2023-2028.

4 priorités régionales de santé à mettre en œuvre dans les territoires

Le PRS constitue la feuille de route de la politique régionale de santé qui sera menée dans les 5 prochaines années pour améliorer la santé des habitants du Grand Est.

Il établit un ensemble d'objectifs concrets qui visent à répondre en priorité à 4 enjeux majeurs de santé publique :

- **Minimiser l'impact du changement climatique sur la santé des populations.** Le changement climatique nécessite des mesures d'atténuation en agissant sur notre système de santé notamment par sa décarbonation et d'adaptation aux conséquences présentes et à venir du changement climatique sur la santé.
- **Renforcer la prévention et la promotion de la santé au plus près des jeunes (0 à 16 ans) et de leurs parents.** Cet enjeu ne relève pas uniquement des professionnels de santé. Il nécessite de repenser, avec tous nos partenaires, en particulier l'Éducation Nationale, les Conseil Départementaux, les associations, les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales, nos vecteurs de communication, de sensibilisation et de mise en œuvre de nos politiques.
- **Encourager un écosystème de la santé favorable à la préservation de l'autonomie des personnes à tous les âges de la vie.** Cet enjeu répond à une demande sociétale de plus en plus forte qui implique de promouvoir les évolutions indispensables de l'écosystème de la santé à même de soutenir le libre choix des personnes, les aidants, et à « aller vers » des populations parfois éloignées du système de santé.
- **Garantir à la population un accès aux soins notamment non programmés sur chaque territoire.** Cet enjeu implique de mieux comprendre, d'évaluer et de réguler les demandes, de structurer davantage et de rendre lisibles les parcours de santé dans les territoires.

Il identifie pour la mise en œuvre et la réussite de ces priorités, des leviers et conditions :

- La mobilisation de toutes les parties prenantes dans les territoires (*Assurance maladie, services de l'Etat, collectivités territoriales, universités, démocratie en santé, etc.*) pour regagner du temps médical et soignant, attirer et fidéliser les professionnels, adapter leurs compétences aux enjeux de santé publique, et encourager la solidarité territoriale, tout en préservant la qualité de vie au travail ;
- L'innovation organisationnelle, le développement de filières graduées et une organisation territoriale cohérente des soins pour garantir un égal accès à des soins de qualité et en sécurité dans tous nos territoires ;
- La prise en compte de la spécificité des bassins de vie frontaliers, des territoires ruraux et des populations en situation de précarité. Le nouveau PRAPS s'attache notamment à développer « l'aller – vers » les populations en situation de précarité pour lutter contre le renoncement aux droits et aux soins.

La stratégie régionale de santé : une démarche de co-construction et de concertation de la conception à la mise en œuvre

Lors des neuf mois d'échanges et de concertations, l'ensemble des acteurs du système de santé, a souligné l'importance des enjeux de prévention et de promotion de la santé, d'accès aux soins dans les territoires, la nécessaire coordination et coopération des acteurs de santé, ainsi que la capacité à disposer d'une programmation financière pluriannuelle. Au total, plus d'une centaine de contributions ont été transmises par les partenaires de l'ARS.

Les consultations publiques menées dans le cadre du Conseil national de la refondation de la santé sur le volet santé, en décembre 2022, dans chacun des 10 départements de la région, ont également très largement nourri la réflexion.

Les projets de SRS et de PRAPS ont fait l'objet de plusieurs avis réglementaires très circonstanciés notamment de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie dont certains éléments et propositions vont se traduire concrètement dans la mise en œuvre opérationnelle.

Deux documents constituent ce nouveau PRS : le schéma régional de santé (SRS) et le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS). Ces documents sont accessibles sur le site internet de l'agence : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/adoption-du-schema-regional-de-sante-srs-et-du-programme-regional-dacces-la-prevention-et-aux-soins>

Le SRS est également disponible en FALC pour le rendre accessible au plus grand nombre.